

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 AVRIL 2011**

L'an **deux mille ONZE**

Le 22 AVRIL

Le **Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence

de **Monsieur Jacques MENUT, Maire**

Date de convocation : 18 avril 2011

### PRESENTS :

M. ARNAUDINAUD J.P., M. POINTET J.CL., M. BONNET J.CL., M. VIAUD A., M. DELAVIE J., M. de GILBERT F., M. TALON J.P., Mme OUARY F., M. NEIGE P., Mme SHARPE S, M. MAILLETAS A., M. DUVAL J.

### ABSENTS EXCUSES :

M. ESPAGNET E. procuration à M. A. VIAUD, Mme DALY M. procuration à M. J.C. BONNET, M. BENOIT BARNE L. procuration à M. J.MENUT, Mme. DUMON I. procuration à M. J.DELAVIE, M. BONNEAU G. procuration à M. J.P. TALON, M. GOBIN J. procuration à J.C. POINTET, Mme GRANGE A. procuration à J.P. ARNAUDINAUD, M.PEYRONT M. procuration à A. MAILLETAS.

### ABSENTS:

Mme VOINEAU R., M. DUBET G.

MEMBRES CONSULTATIFS PRESENTS : M. MASSE R, Mme PEILLET F.

MEMBRES CONSULTATIFS EXCUSES : M. VILMIN J., Mme CROUIGNEAU L.,

SECRETAIRE : M. Alain MAILLETAS

.....

### **QUESTION 1 : Vote des taux d'imposition 2011**

La réforme de la fiscalité directe a modifié l'état de notification habituel.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et la garantie individuelle de ressources sont désormais indiquées sur l'état de notification.

Le montant est prévisionnel et fera l'objet d'une seconde notification définitive en octobre 2011. Elle prendra en compte les données définitives de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui seront connues à l'été 2011.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la dotation de l'état (DGF) ayant été réduite pour 2011, il s'ensuit une perte de ressources pour la commune. Après débat sur une éventuelle augmentation des taux permettant de pallier la diminution de la DGF, le maire propose la reconduction des taux actuels. Des économies seront réalisées.

VOTE : 19 POUR – 4 CONTRE

Les taux restent inchangés en 2011.

### **QUESTION 2 : Indemnités de conseil pour le percepteur**

Le trésorier est parti, une remplaçante en intérim est en poste jusqu'à l'arrivée du titulaire.

Le maire demande que les élus délibèrent sur les indemnités de conseil.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

### **QUESTION 3 : Création d'une chambre funéraire**

Le maire indique qu'un projet de création d'une chambre funéraire a fait l'objet d'une enquête publique. Il est également demandé au conseil de se prononcer sur ce projet.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

#### **QUESTION 4 : Transfert de propriété du centre de secours au SDIS**

Le maire rappelle les précédentes discussions sur le sujet et indique qu'il convient de délibérer pour le transfert de propriété du centre de secours au SDIS.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

#### **QUESTION 5 : Composition de la commission communale chargée du PLU**

Le maire indique que des réunions relatives à la transformation du POS en PLU ont déjà eu lieu. Il souhaite entériner la composition de la commission communale créée pour ce dossier.

**Pour LRC : Jacques MENUT, André VIAUD, Jean-Claude BONNET, Jacques DELAVIE**

**Pour SMR : Jean-Claude POINETET et Joël GOBIN**

**POUR SML : Jean-Pierre ARNAUDINAUD et Jean-Paul TALON**

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

#### **QUESTION 6 : Subvention au cinéma**

Le maire indique que les gestionnaires du cinéma lui ont fait part de leur souhait de recevoir la subvention annuelle en 4 trimestrialités sur justification des dépenses effectuées pour le salaire des personnels.

Au vu du rapport fourni par l'association « Le Club », les élus délibèrent sur l'octroi d'une subvention de 6 500 €uros pour le premier trimestre de l'année 2011.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

#### **QUESTION 7 : Travaux supplémentaires – maison du square à SMR**

Le maire délégué fait part aux élus que les travaux de réhabilitation du logement communal font l'objet d'un devis supplémentaire d'un montant de 980 € H.T. pour le lot N°1.

L'avenant définira ainsi le nouveau montant du marché soit 20 106 € H.T. au lieu de 19 126 € H.T. Les autres clauses du marché sont inchangées.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

#### **QUESTION 8 : Attribution du lot 6 – logement SMR**

Le maire rappelle que ce dossier de marché était en attente pour le lot N°6 – fournitures diverses – infructueux lors de l'ouverture des plis.

Il indique qu'un devis a été présenté pour une partie de ce lot FOURNITURES.

Cependant la totalité de ce lot n'étant pas complété, le maire décide de modifier ce lot en le scindant de la façon suivante :

LOT 6 A : fournitures cloisons intérieures – doublage murs extérieurs – plafonds – isolation sols et menuiseries intérieures.

LOT 6 B : fourniture de meubles et accessoires mobiliers

LOT 6 C : fourniture de peinture et accessoires de peinture

LOT 6 D : fourniture d'un foyer fermé en fonte et accessoire tubage

**(Il vaudrait mieux ne pas indiquer l'estimatif)**

**Remplacer « L'ensemble des fournitures...le cas échéant »,  
(nous n'avons pas délibéré à ce sujet )**

**Deux séries de devis ont été présentés par deux entreprises pour le lot 6A . Le lot 6A est attribué à la société Mat Co 24 (Tout Faire) pour un montant hors taxes de 6 449,05 + 438,32 soit 6 887,37 €.**

Les trois autres lots feront l'objet d'une autre consultation.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

### DIVERS

Le maire fait part au conseil de l'entrevue qu'il a eue à la préfecture avec M. le Secrétaire Général au sujet de l'intégration de la commune en intercommunalité. Au cours de cet entretien, le retour à l'autonomie des communes associées de SML et SMR a été évoqué.